

Les architectes ont des bons plans

Bretagne - Publié le 18/04/2016 à 00:11

Francis Boyer, président de l'ordre régional des architectes | Ouest-France
Éric CHOPIN.

Nouvelles lois sur les compétences des collectivités locales, rénovation énergétique... La profession d'architecte est confrontée aux changements. Une aubaine ?

« **Plus de 50 % des architectes sur le plan national travaillent sous le seuil du smic** » affirme Francis Boyer, président de l'ordre des architectes de Bretagne, qui représente 1 200 professionnels bretons. Le nouveau contexte législatif sur l'aménagement du territoire (Loi NOTRe, Nouvelle organisation territoriale de la République) et la rénovation urbaine offrent avec aussi la loi Liberté-crédation-architecte-patrimoine (« Lcap »), un appel d'air à cette profession pour trouver un nouvel élan. « **Après 38 ans d'immobilisme, on ouvre les vannes. Ne boudons pas notre plaisir** », commente Francis Boyer. Autre opportunité de se « **refaire la frite** » pour les architectes : la rénovation énergétique et le plan Bâtiment durable, issu du Grenelle de l'environnement. Ce plan prévoit d'ici à 2050 un ambitieux plan de construction et de rénovation répondant aux nouvelles normes écologiques. Rénover, c'est gratifiant. À Rennes, lors d'une rencontre régionale, à l'initiative de l'ordre, de 150 architectes, Philippe Pelletier, avocat et président du Plan bâtiment durable, est venu convaincre les architectes de se saisir pleinement de cette nouvelle donne. Ce Plan bâtiment durable fédère des acteurs du bâtiment et de l'immobilier sur les enjeux énergétiques de l'habitat. Pour M^e Pelletier, les architectes doivent effectuer leur propre révolution culturelle : « **Rénover des biens existants est aussi gratifiant que de construire des bâtiments neufs.** » Il s'agit aussi de convaincre le public. Là aussi, des clichés sont à briser, comme l'idée que « **faire appel à un architecte est réservé aux riches et pour le luxueux** ». Pour Philippe Pelletier, l'usager qui veut rénover son bien peut rapidement y trouver son compte : « **Les 10 % d'honoraires sont largement récupérés dans la consultation des entreprises. Les architectes garantissent une maîtrise des plus-values qui apparaissent sur les chantiers** ».